

Dossier de diagnostics techniques

Repérage du plomb dans les revêtements avant travaux



Référence **PBREPAV-E9026071-2601** 26 mars 2026

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	41, Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC
Propriétaire	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE Le Lac 1 Rue du Docteur Gabriel Pery 33300 BORDEAUX
Demandeur	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE Le Lac 1 Rue du Docteur Gabriel Pery 33300 BORDEAUX

Le diagnostic **n'a pas révélé la présence** de revêtements contenant du plomb.

Visité le 25 mars 2026 par **RAPHAEL ANDRIS**

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.



Sommaire

Sommaire	2
Repérage du plomb dans les revêtements avant travaux	3
A. Informations générales de la mission	3
B. Renseignements concernant la mission	4
C. Méthodologie employée	5
D. Présentation des résultats	5
E. Croquis	7
F. Résultats des mesures	10
G. Eléments complémentaires au repérage	11
Annexe 1. Notice d'information	12
Annexe 2. Certificat de qualification	13
Annexe 3. Attestation d'assurance et sur l'honneur	14

Repérage du plomb dans les revêtements avant travaux

A Informations générales de la mission

A.1 Rappel du cadre réglementaire

Articles L. 4121-1 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail ; Inspiraton de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ; Norme NF X 46 031 avril 2008 relatif à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb ; Inspiration méthodologique de la norme NF X 46-030 avril 2008 relative au protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb ; Application issue du fascicule « Préconisation pour la réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux » - DIRRECT CENTRE mars 2014

A.2 Adresse du bien

Type de bien	ERP catégorie 1 à 4
Nom	CAF DE LA GIRONDE - POINT RELAIS
Adresse	41, Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC
Année de construction	Non communiquée
Propriété de	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE Le Lac 1 Rue du Docteur Gabriel Pery 33300 BORDEAUX

A.3 Propriétaire

Nom	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE
Adresse	Le Lac 1 Rue du Docteur Gabriel Pery 33300 BORDEAUX

A.4 Donneur d'ordre

Nom	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES GIRONDE
Adresse	Le Lac 1 Rue du Docteur Gabriel Pery 33300 BORDEAUX

Qualité

A.5 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	Niton
Modèle de l'appareil	XLp300
N° de série	90556 RTV2896-10
Nature du radionucléide	Cadmium 109
Date du dernier chargement de la source	24 juillet 2023
Activité de la source à cette date	370 MBq

A.6 Dates et validité du constat

Date du constat	25 mars 2026	Date d'édition du rapport	26 mars 2026
-----------------	--------------	---------------------------	--------------

A.7 Nature des travaux

Abaissement de la hauteur des faux plafonds (les faux plafonds rampants restent en lieux et place) matérialisées sur le plan par des hachures
Création d'une porte bureau controleur 2. Mise ne peinture des murs de l'accueil et des pièces concernées matérialisées sur le plan par des hachures. Dépose de cloisons en stratifié compact dans les sanitaires. Travaux simple d'électricité local TGBT. Retrait de l'ilôt central cuisine. Remplacement porte back office. Travaux d'isolation action sociale.

A.8 Conclusion

Le diagnostic n'a pas révélé la présence de revêtements contenant du plomb.

A.9 Auteur du constat

Nom du diagnostiqueur	RAPHAEL ANDRIS	Signature	
Agence du diagnostiqueur	ACT DIAG IMMO HSI AQUITAINE (6033) 85 Rue de la Morandière BP 40030 33185 LE HAILLAN ICERT	Organisme d'assurance	SMA BTP – 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	Parc Edonia - Bât. G Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE	N° de police et date de validité	H98143W 7352000/2 148140 du 01/01/2026 au 31/12/2026
Numéro de certification et date d'obtention	cpdi4499 - 1 août 2022		

B Renseignements concernant la mission

B.1 Étalonnage de l'appareil

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	25 mars 2026	0.9
En fin du CREP	28	25 mars 2026	0.9
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.2 Occupation du bien

Le bien est occupé par son propriétaire.

B.3 Liste des locaux visités

Partie d'immeuble	Étage	Photo
Bureau action sociale	RDC Local Action sociale	
Back office	RDC Back office/PF	
P.F	RDC Back office/PF	
Cuisine	RDC CAF	
Sanitaires	RDC CAF	
Hall	RDC CAF	
Espace familles	RDC CAF	
Salles de réunion	RDC CAF	
TGBT	RDC CAF	
Ensemble des bureaux	RDC CAF	

B.4 Liste des locaux non visités

Aucun

C Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

C.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm².

C.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

C.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

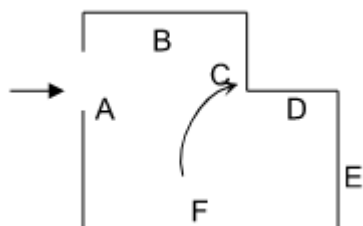
D Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE : Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

E Croquis

Planche de repérage usuel		1/3
RDC Local Action sociale		
Référence	PBREPAV-E9026071-2601	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / RAPHAEL ANDRIS	
Adresse	41, Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC	

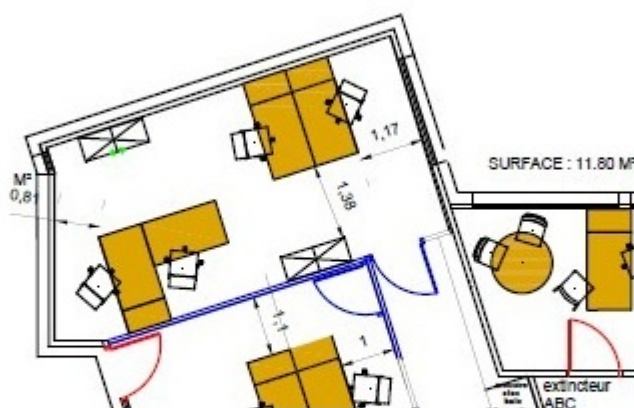
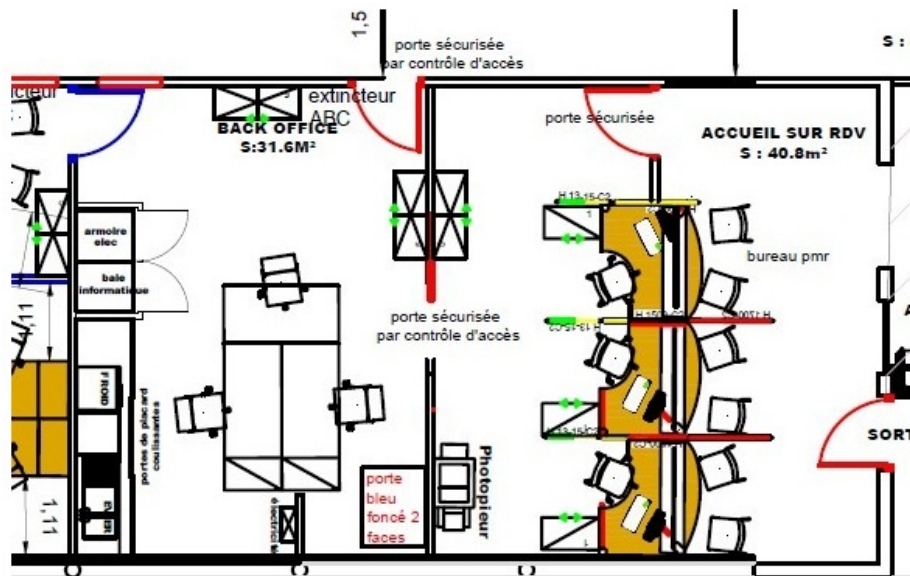


Planche de repérage usuel 2/3
RDC Back office/PF

Référence	PBREPAV-E9026071-2601	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / RAPHAEL ANDRIS	
Adresse	41, Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC	



IDEELS
 IS
 80 M²

DIAGNOSTIC DE PRESSION

[illegible]

F Résultats des mesures

RDC Local Action sociale						
Bureau action sociale						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Puits de lumière	Ensemble des parois	Plâtre, Peinture	M002	0,13		
			M003	0,11		
RDC Back office/PF						
Back office						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Paroi porte	Mur	Plâtre, Peinture	M004	0,11		
			M005	0,13		
P.F						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Paroi porte	Mur	Plâtre, Peinture	M006	0,07		
			M007	0,12		
RDC CAF						
Cuisine						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Toutes zones	Mur	Faïence				Mesure non nécessaire Faïence
Toutes zones	Sol	Carrelage				Mesure non nécessaire Carrelage
Hotte	Mur	Plâtre, Peinture	M008	0,15		
			M009	0,1		
Sanitaires						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Toutes zones	Mur	Faïence				Mesure non nécessaire Faïence
Toutes zones	Sol	Carrelage				Mesure non nécessaire Carrelage
Hall						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Mur blanc	Mur	Peinture	M010	0,06		
			M011	0,09		
Mur bleu	Mur	Peinture	M012	0,13		
			M013	0,04		
Mur orange	Mur	Peinture	M014	0,11		
			M015	0,05		
Espace familles						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Mur blanc	Mur	Peinture	M016	0,04		
			M017	0,05		
			M018	0,06		

Mur jaune	Mur	Peinture	M019	0,04		
Mur orange	Mur	Peinture	M020	0,12		
			M021	0,05		
Salles de réunion						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Toutes zones	Ensemble des murs blancs	Peinture	M022	0,12		
			M023	0,14		
TGBT						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Toutes zones	Mur	Plâtre, Peinture	M024	0,13		
			M025	0,05		
Toutes zones	Sol	Carrelage				Mesure non nécessaire Carrelage
Ensemble des bureaux						
Zone	UD	Revêtement et Support	Mesures	mg/cm²	Localisation	Observations
Toutes zones	Ensemble des murs blancs	Peinture	M026	0,02		
			M027	0,06		

G Eléments complémentaires au repérage

Local encombré pendant le repérage ?	☒
Autres documents remis	☐
Le repérage doit-il faire l'objet d'investigations approfondies ?	☐

Rapports précédents

Aucun

ANNEXE 1 Notice d'information

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures.
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide.
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates.
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés.
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

ANNEXE 2 Certificat de qualification



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI4499 Version 008

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ANDRIS Raphaël

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 20/09/2022 - Date d'expiration : 19/09/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 20/09/2022 - Date d'expiration : 19/09/2029
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 23/03/2021 - Date d'expiration : 22/03/2028
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 23/03/2021 - Date d'expiration : 22/03/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 11/10/2022 - Date d'expiration : 10/10/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 13/09/2022 - Date d'expiration : 12/09/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 01/08/2022 - Date d'expiration : 31/07/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine (1) Date d'effet : 25/07/2022 - Date d'expiration : 24/07/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/09/2024.

I.Cert
Institut de Certification

 Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

 I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19

ANNEXE 3 Attestation d'assurance et sur l'honneur



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

Pour tout renseignement, contacter :

SMABTP Grands Comptes Entreprises
8, rue Louis Armand - CS 71201
75738 Paris Cedex 15
Tél : 01.40.59.70.00

ATTESTATION D'ASSURANCE**Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE**

Période de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES**Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile**

Les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Contrôleur technique.

Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978 et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier. Conformément à la norme NF P03-100 du 20 septembre 1995 et aux dispositions législatives et réglementaires qui figurent aux articles L 111-23 à L 11-26 et R 111-29 à R 111-42 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- Activités de maîtrise d'œuvre et bureau d'étude technique pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissements destinés à desservir des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités.
- Activités de maîtrise d'œuvre en installations thermiques et climatiques.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du
bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance
sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance
au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296





- Activités de coordinateur et maîtrise d'œuvre SSI.
- Contrôle dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, les navires notamment pour la délivrance de certificats sanitaires, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Conseils et accompagnement amiante et plomb, Stratégie de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyses Surveillance de l'air sur le lieu du travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité protection de la santé », coordination SSI, examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments et des réseaux aérauliques.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Études, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets), en ce comprises les missions HSE (Hygiène Sécurité Environnement) dans le cadre de la gestion des sites et sols pollués relevant d'une certification du Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE).
- Missions d'assistance à maitrise d'ouvrage, de maitrise d'ouvrage déléguée, et missions Amose selon les articles 5 et 6 de l'Ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018.
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296





2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000€ par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000€ par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000€ par sinistre

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296





3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.
- aux dommages survenant dans le Monde entier hors USA et CANADA.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	5 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 17/12/2025.

Le Président du Directoire



SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 804 800 euros
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Georges BALZER agissant en qualité de Président de la Société DEKRA Industrial, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

la société DEKRA Industrial susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R 271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R 271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 05 janvier 2026

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Georges BALZER
Président

Georges BALZER

Planche de repérage usuel RDC Local Action sociale			1/3
Référence	PBREPAV-E9026071-2601	Version 1	
Origine	Dekra diagnostic / RAPHAEL ANDRIS		
Adresse	41, Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC		

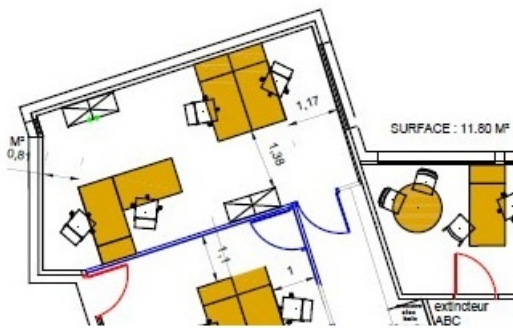
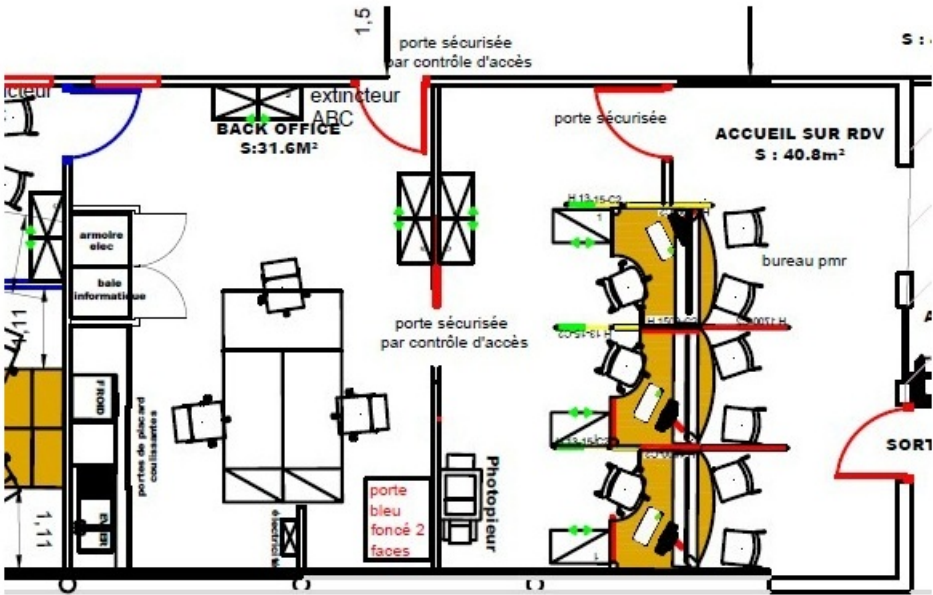


Planche de repérage usuel		2/3
RDC Back office/PF		
Référence	PBREPAV-E9026071-2601	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / RAPHAEL ANDRIS	
Adresse	41, Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC	



7IDUELS
:S
80 M²

PLAN PROJET 2013

